

ÉVALUATION DU PTP DE LA SCÉ DEMANDE DE PROPOSITIONS

Un des rôles principaux de la Société canadienne d'évaluation (SCÉ), l'ordre professionnel pour l'évaluation du Canada, est de contribuer à la professionnalisation de la pratique de l'évaluation. Le titre d'évaluateur accrédité (ÉA) a été conçu pour soutenir les efforts de professionnalisation en définissant, en reconnaissant et en faisant la promotion d'un exercice professionnel qui répond aux plus hauts standards d'éthique, de qualité et de compétence au Canada.

Le détenteur de ce titre a fourni une preuve convaincante qu'il possède le niveau de scolarité et l'expérience professionnelle requis par la SCÉ pour être considéré comme un évaluateur compétent. Le processus en vue d'obtenir le titre d'évaluateur accrédité est rigoureux, exigeant et introspectif. Le maintien du titre exige que les ÉA accumulent au minimum 40 heures de crédits d'apprentissage permanent au cours de trois années.

Le titre d'ÉA a été créé en juin 2009 (<http://www.evaluationcanada.ca/ea>) et ses activités d'accréditation ont débuté en juillet 2010. Il a été convenu que le titre ferait l'objet d'une évaluation trois ans après sa création. Les circonstances de 2013 ont retardé ce processus à 2014. Ce document présente le mandat pour l'évaluation qui devrait commencer vers la fin 2014 pour mener à la publication d'un rapport au printemps 2015.

SOURCES DOCUMENTAIRES

Les sources documentaires suivantes sont ou seront disponibles pour appuyer l'évaluation :

- Politique du titre d'ÉA de la SCÉ : http://evaluationcanada.ca/txt/20090531_politique_ea.pdf
- Un certain nombre de modifications à la Politique du titre d'ÉA de la SCÉ : disponible auprès de la vice-présidente de la SCÉ (Qualité de service du PTP, Procédure de renouvellement sur trois ans du PTP, Processus de nomination au Jury d'accréditation, Lignes directrices pour la gestion du PTP, Exigences pour le perfectionnement professionnel de l'Évaluateur accrédité)
- Informations générales au sujet du programme : <http://www.evaluationcanada.ca/ea>

- Historique du programme : <http://www.evaluationcanada.ca/fr/projet-sur-les-titres-professionnels-archives>
- Compétences pour les évaluateurs : <http://www.evaluationcanada.ca/fr/competences>
- Processus de demande: http://www.evaluationcanada.ca/txt/5_guide_candidat_ptp.pdf
- Numéro spécial de la Revue canadienne d'évaluation de programme sur le PTP et le titre d'ÉA (voir Annexe B pour la liste provisoire des articles)
- Modèle logique : un modèle logique a été joint à la proposition soumise au Conseil national de la SCÉ en mai 2009 (voir Annexe A); un autre modèle logique est proposé dans le numéro spécial de la RCÉP.
- Sondage du printemps 2014 des membres de la SCÉ sur la professionnalisation et le titre d'ÉA : http://evaluationcanada.ca/distribution/20140616_gauthier_benoit_kishchuk_natalie_borys_shelley_roy_simon_n.pdf
- Liste des ÉA (<http://old.evaluationcanada.ca/fr/50/2>)
- Jury d'accréditation (<http://www.evaluationcanada.ca/fr/le-jury-daccreditation>)

CONTEXTE

Le programme des titres professionnels a été conçu pour appuyer la vision et la mission de la SCÉ de guider la communauté d'évaluateurs professionnels, de façonner et de construire la pratique et la théorie en évaluation, et de promouvoir la qualité de l'évaluation et du perfectionnement professionnel. La gestion du PTP incombe à la vice-présidente de la Société canadienne d'évaluation, appuyée par un administrateur de programme. Le titre d'ÉA est accordé en fonction d'un examen effectué par le Jury d'accréditation formé de membres titulaires de la SCÉ et de lauréats de prix.

Le titre d'ÉA est offert aux évaluateurs professionnels depuis quatre ans. Au départ, quelques titres d'ÉA ont été accordés aux membres titulaires et lauréats de la SCÉ. Le processus courant de demande nécessite la preuve documentée de scolarisation de niveau supérieure et de l'équivalent de deux ans d'expérience en évaluation au cours des dix années précédant la demande ainsi que la formation ou l'expérience liée à 70% des compétences de chacun des cinq domaines de compétences pour la pratique au Canada dont la preuve est présentée dans une série de quelques douzaines de courts textes narratifs. Les membres du Jury d'accréditation examinent la documentation présentée par le candidat en vue de lui accorder, s'il répond aux critères d'admissibilité, le titre d'Évaluateur accrédité (ÉA)

Un après le lancement du programme et pendant environ un an, un processus rapide d'accréditation a été offert aux évaluateurs d'expérience. Dans le cadre de ce processus, la scolarisation et l'expérience ont été démontrées suivant les mêmes étapes que le processus courant; la vérification des compétences s'est faite par la description d'un seul projet d'évaluation d'envergure sur lequel le candidat s'est basé pour prouver la maîtrise des cinq domaines de compétence.

En novembre 2014, 276 individus avaient réussi le processus d'obtention du titre et 87 candidats entamé le processus. Environ la moitié des Évaluateurs accrédités ont obtenu leur titre par le biais du processus courant de demande. L'autre moitié s'est prévalué du processus rapide.

ENJEUX DE L'ÉVALUATION

L'évaluation doit fournir à la SCÉ des informations qui pourraient servir à améliorer la structure du programme, les ressources et les résultats du PTP. Elle doit ainsi s'avérer un processus d'évaluation à travers lequel le processus/la mise en place, et les données de résultats préliminaires sont recueillies pour en entreprendre l'analyse relationnelle et ainsi comprendre les liens entre les éléments du programme et les variations de résultats.

Le plan devrait tenir compte des perspectives et expériences des :

- évaluateurs internes (employés, salariés) et externes (consultants, entrepreneurs);
- évaluateurs qui ont formulé une demande de titre et ceux qui semblent admissibles mais qui n'en ont pas encore fait la demande;
- évaluateurs qui ont obtenu leur titre par le biais du processus rapide de demande et ceux qui ont passé par le processus courant;
- évaluateurs dont la candidature n'a pas été retenue pour l'obtention du titre.

Les consultants devront travailler avec le Comité directeur de l'évaluation du PTP afin de préciser les questions suivantes, suggérées pour l'évaluation :

1. À quoi s'attendent les divers intervenants — les membres de la SCÉ (qui possèdent ou non le titre d'ÉA), les clients d'évaluation, la SCÉ en tant que telle — à l'égard du Programme des titres professionnels? À quel point le programme répond-il à leurs attentes?
2. À quel point le programme a-t-il réussi à atteindre son public cible?
3. À quel point la participation d'un évaluateur qui possède le titre d'ÉA a-t-il un impact sur la qualité des évaluations réalisées pour les clients de l'évaluation? Des variances existent-elles en fonction des secteurs (comme le gouvernement, les organismes sans but lucratif)?
4. Quel impact les processus de réflexion nécessaires pour appuyer la demande et pour maintenir le titre d'ÉA ont-ils eu sur la pratique des évaluateurs? Quels autres impacts associent-ils à ces processus?
5. Si elles existent, quelles sont les conséquences inattendues du PTP/du titre d'ÉA? Sont-elles positives (comme la promotion de l'évaluation)? Négatives (comme l'exclusion de groupes, l'innovation limitée). Comment et pourquoi se sont-elles produites? Auront-elles des impacts sur la révision du programme?
6. Quels éléments du programme fonctionnent bien, pour qui, et comment? Certains éléments du programme ont-ils besoin d'ajustements (compétences, critères de sélection, processus de demande et de maintien, communications, etc.)?
7. Quelles sont les conditions nécessaires à la durabilité et à la croissance du programme? (comme les relations avec les employeurs, l'accès aux experts en évaluation pour l'examen des demandes de titres). Le programme est-il financièrement viable?

MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'évaluation du PTP et du titre d'ÉA doit se conformer aux normes établies par le Comité mixte sur les normes d'évaluation en éducation (<http://www.evaluationcanada.ca/fr/normes-devaluation>) et au code d'éthique de la SCÉ (<http://www.evaluationcanada.ca/fr/ethique>).

Le choix des méthodes d'évaluation appropriées demeure celui du consultant. La SCÉ s'attend aussi à ce que le consultant se serve d'approches participatives et collaboratives, utilisera intensivement l'information documentaire fournie incluant le récent sondage des membres de la SCÉ (les microdonnées sont disponibles) et consultera les membres du Jury d'accréditation. Le consultant aura accès aux services de traduction de la SCÉ pour assurer la disponibilité des sondages ou autres méthodes de collecte de données en français et en anglais. L'anonymat des participants à l'évaluation doit être protégé.

LIVRABLES

Le Comité de direction de l'évaluation du PTP est responsable du soutien général à l'évaluation et recevra, examinera et approuvera les livrables.

- Plan d'évaluation et instruments de collecte de données : fin janvier 2015
- Projet du rapport d'évaluation : mars 2015
- Rapport définitif d'évaluation : avril 2015, environ 30 pages sont attendues

Le rapport préliminaire d'évaluation sera envoyé aux membres du Comité directeur de l'évaluation du PTP. Leurs commentaires seront recueillis et envoyés au soumissionnaire retenu. Le plan de travail proposé devrait allouer un maximum de 15 jours pour l'examen du rapport préliminaire par le comité de direction.

SOUSSION DES PROPOSITIONS

Une copie électronique de la proposition doit être envoyée au secrétariat de la SCÉ (secretariat@evaluationcanada.ca) ainsi qu'à la Vice-présidente (vice_president@evaluationcanada.ca) avant 17 h HNE, le 9 janvier 2015. Les formats électroniques acceptés sont : *.pdf, *.doc or *.docx

Les propositions ne doivent pas dépasser 10 pages et doivent être rédigé à interligne simple avec marges de 1 pouce, et une police de taille 12 (excluant les références et annexes).

Veillez aussi contacter la Vice-présidente de la SCÉ (vice_president@evaluationcanada.ca) pour toute question ou préoccupation.

Les propositions soumises deviennent la propriété de la SCÉ. Elles ne seront ni publiées ni rendues publiques sans le consentement écrit du soumissionnaire.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La Société canadienne d'évaluation s'attend à ce que l'évaluation coûte entre 25 000 \$ et 37 500 \$ (taxes exclues). Les propositions seront évaluées selon les critères qui suivent.

Le soumissionnaire doit faire parvenir sa proposition au plus tard le 9 janvier 2015, HNE, à 17 h . Les propositions reçues après cette date butoir seront jugées inacceptables.	Réussite/échec
Prix à moins de 37 500 CAD (excluant la TPS/TVH)	Réussite/échec
Le chef d'équipe est un membre d'une organisation professionnelle d'évaluation	5
Expérience pertinente du consultant/de l'équipe	20
Connaissance et compréhension reconnue des programmes de titres professionnels	10

Caractère adéquat de l'approche, du plan et de la méthodologie	40
Plan de travail détaillé incluant un calendrier et clair pour la collecte des données, l'analyse et la rédaction du rapport	15
Confirmation de l'expérience des soumissionnaires par trois références	10

Les propositions seront évaluées selon l'échelle de 100 points décrite ci-dessus. Seules les propositions recevant au moins 80 points seront techniquement recevables et passeront à la prochaine étape d'évaluation. 100 points supplémentaires seront accordés à la proposition techniquement recevable ayant proposé le budget le plus conservateur; d'autres propositions recevables recevront des points supplémentaires en fonction du calcul suivant : $100 \times (\text{budget le plus conservateur} / \text{budget de la proposition})$. La somme des points pour la qualité et le budget sera calculée; la proposition gagnante sera celle qui aura accumulé le plus grand nombre de points.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Droit de modification de la DP

La SCÉ réserve le droit de modifier ou d'ajouter à la DP, et, par suite de modification, de communiquer et coopérer de manière équitable un addenda à tous les soumissionnaires par le biais du courrier électronique.

Critères d'admissibilité.

Les membres du Conseil national de direction de la SCÉ ainsi que du jury d'accréditation (actuel et des quatre dernières années) ne sont pas admissibles à cette demande de proposition.

Langue de la soumission et des rapports

Toutes les propositions doivent être soumises à la SCÉ en français ou en anglais. Les communications avec les informateurs devraient s'effectuer dans la langue officielle au choix de ce dernier. Le rapport définitif (ou son sommaire) sera traduit par la SCÉ avant d'être publié sur le site Web du Conseil national de la SCÉ.

Dépenses encourues par le soumissionnaire

Toutes les dépenses encourues pour la préparation et la présentation de propositions demeurent l'entière responsabilité du soumissionnaire.

Indemnité

Le soumissionnaire garantit la SCÉ contre toute responsabilité à l'égard de revendications, de demandes, de pertes, de dommages, de frais ou de dépenses, quels qu'ils soient, avant ou après la fin de la présente entente, lorsque ceux-ci sont présentés, ou susceptibles d'être présentés contre, ou d'être subis par, liés à un acte ou à une omission de la SCÉ.

Acceptation d'une proposition

La SCÉ n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni même l'une des offres reçues.

Examen des propositions

Les membres du comité directeur du PTP examineront toutes les propositions complètes. La SCÉ se réserve le droit d'accepter une proposition parmi celles reçues ou de négocier avec l'un ou plusieurs soumissionnaires.

Financement maximum

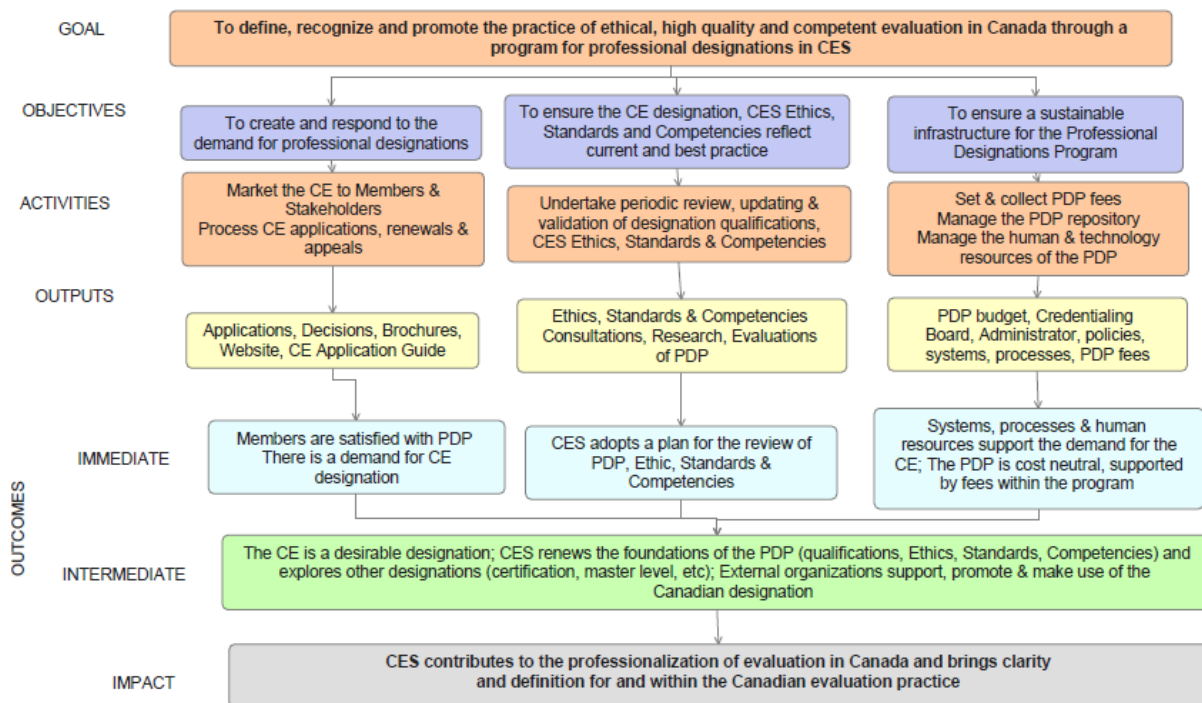
La limite de financement pour ce projet est fixée à 37 500 CAD (excluant la TPS/TVH). Les propositions qui excèdent cette somme sont irrecevables.

Résiliation du contrat

Un contrat octroyé en réponse à cette DP peut être résilié par l'une des parties moyennant un avis de deux semaines. Les paiements dus feront l'objet de négociations entre l'entrepreneur et la SCÉ.

Annexe A

Modèle logique — Programme des titres professionnels



Annexe B

Revue canadienne d'évaluation de programme

Professionalisation de l'évaluation au Canada

Articles projetés (décembre 2014)

Introduction à ce numéro spécial sur la professionnalisation de l'évaluation au Canada par Heather Buchanan et Keiko Kuji-Shikatani, Rédactrices invitées

Normes professionnelles pour les évaluateurs : élaborer un plan d'action pour la Société canadienne d'évaluation par Gerald Halpern, Benoît Gauthier et James C. McDavid.

Un titre entièrement canadien : La création du titre d'évaluateur professionnel par Heather Buchanan.

Le développement et la validation initiale des compétences et descripteurs pour la pratique de l'évaluation au Canada par Brigitte Maicher et Christine Frank.

Le lancement du titre d'Évaluateur accrédité (ÉA) par Keiko Kuji-Shikatani, Maureen Mathew, Patricia Streich et Marilyn Thompson.

Regard du Jury d'accréditation : d'où venons-nous? Où nous dirigeons-nous? par Gail Vallance Barrington, Christine Frank, Benoît Gauthier et Karyn Hicks.

Le Programme des titres professionnels de la SCÉ vu par les membres par Benoît Gauthier, Natalie Kishchuk, Shelley Borys et Simon N. Roy.

Vue de l'extérieur, un regard positif : Sommaire et discussion au sujet du programme du titre d'Évaluateur accrédité de la SCÉ par Jean A. King

Le point de non-retour est finalement atteint : la chemin de l'avenir par François Dumaine